

#STOP INCIVILITÉS

Tolérance Zéro face aux incivilités graves et aux menaces

« Je tiens à informer les habitants de Rivecourt qu'un incident inacceptable s'est produit tout récemment.
J'ai fait l'objet d'une agression verbale et de menaces intimidantes dans l'exercice de mes fonctions de maire.
Au-delà de ma personne, c'est l'ensemble de l'équipe municipale et le principe même de la fonction d'élu républicain qui ont été pris à partie.
La violence verbale, l'intimidation et le manque de respect ne sauraient constituer un mode d'expression légitime. Des suites judiciaires ont été immédiatement engagées.
***Tolérance zéro face aux incivilités graves et aux menaces**.*
Je remercie chaleureusement les très nombreux habitants, collègues élus et agents municipaux pour leurs messages de soutien. Notre action au service de Rivecourt continuera avec la même détermination, dans le respect et le dialogue républicain. »

Grégory Huchette

Maire de Rivecourt

LES RISQUES ENCOURUS

Rappelons que l'outrage à personne dépositaire de l'autorité publique (article 433-5 du Code pénal) en paroles, gestes, menaces, écrits ou envois d 'objets non public adressés à une personne investie d'un mandat électif public, dans l'exercice de ses fonctions, tendant à porter atteinte à sa dignité ou au respect dû à la fonction est passible de :



15 000€ d'amende



jusqu'à 1 an d'emprisonnement

Cette peine est aggravée si l'outrage est commis en réunion